



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 12ème législature

### fonctionnement

Question écrite n° 40770

#### Texte de la question

M. Manuel Valls attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur l'évolution des effectifs enseignants dans le département de l'Essonne. La suppression de quarante enseignements d'options - langues vivantes, anciennes, artistiques, industrielles - dans les établissements secondaires de ce département inquiètent la communauté éducative. Les syndicats constatent et déplorent la réduction des effectifs et le développement de la précarité. Trente postes seraient ainsi supprimés dans les seuls collèges d'Évry. Il souhaite savoir si le Gouvernement entend revenir sur ces suppressions de postes et si la prochaine mise en oeuvre d'un plan pluriannuel de recrutement est envisagée pour refaire de l'éducation et de l'école une priorité.

#### Texte de la réponse

Dans le cadre d'une politique générale de réduction du déficit budgétaire, la loi de finances pour 2004 confirme la priorité donnée à l'éducation, la progression réelle du budget de l'enseignement scolaire étant de 2,8 % par rapport à 2003. Les effectifs d'enseignants sont redéployés en fonction des évolutions démographiques affectant à la rentrée 2004 le premier degré (+ 53 400 élèves) et le second degré (34 000 élèves). Ainsi, les mouvements d'emplois à la rentrée 2004 s'équilibreront entre, d'une part, la création de 1 460 emplois dans le premier degré et de 150 emplois de personnels d'éducation, de direction et d'inspection et, d'autre part, la suppression de 1 610 emplois d'enseignants du second degré. Cette dernière mesure intervient au terme d'une période où des emplois étaient créés malgré les baisses d'effectifs scolarisés. Les moyens ainsi définis doivent permettre d'accompagner les évolutions démographiques prévues comme les évolutions qualitatives souhaitables dans le souci d'une meilleure efficacité et d'une meilleure équité du service public. Dans le premier degré comme dans le second degré, la répartition opérée obéit à des principes clairs et équitables. Outre la prise en compte des variations démographiques, le recours à différents indicateurs, établis à partir de données de l'INSEE, traduit des préoccupations plus qualitatives : maintien du service public dans les zones rurales pour l'indicateur territorial, volonté de favoriser la réussite des élèves issus des catégories sociales les plus défavorisées pour l'indicateur social et respect des caractéristiques du réseau scolaire de l'académie pour l'indicateur de contraintes structurelles. Ces indicateurs permettent d'apprécier la situation d'une académie par rapport à sa dotation globale et non plus par rapport aux seules variations du nombre d'emplois liées aux flux démographiques. Ils sont peu nombreux, car ils doivent rester compatibles avec la volonté de donner toute sa place au pilotage académique et départemental. C'est, en effet, à ces niveaux que se lisent les priorités éducatives et que les grands objectifs nationaux trouvent leur traduction concrète. Les dotations ainsi définies et notifiées globalement aux recteurs d'académie permettent la mise en oeuvre de la politique nationale dans chaque académie. Les décisions prises en matière de répartition des moyens résultent donc d'une approche à la fois plus juste et plus pertinente des situations relatives des académies. C'est dans ce cadre que l'académie de Versailles bénéficie, pour la rentrée 2004, de l'attribution de 109 équivalents-temps plein pour le second degré. Sur quatre ans, l'académie de Versailles devrait voir ses effectifs d'élèves diminuer de 739 élèves (- 0,2 %) tandis que ses moyens augmenteront de 1 020 équivalents temps plein (+ 2,8 %). En ce qui concerne, plus

précisément, l'évolution des effectifs enseignants dans l'Essonne, les autorités académiques sont les mieux à même d'explicitier la situation et de répondre à vos préoccupations.

## Données clés

**Auteur :** [M. Manuel Valls](#)

**Circonscription :** Essonne (1<sup>re</sup> circonscription) - Socialiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 40770

**Rubrique :** Enseignement secondaire

**Ministère interrogé :** éducation nationale

**Ministère attributaire :** éducation nationale

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 1er juin 2004, page 3936

**Réponse publiée le :** 31 août 2004, page 6802